

65520 - Fonds d'attractivité

Contrats Départementaux - Fonds de développement et d'attractivité - proposition d'aide pour la création de deux nouvelles structures périscolaires sur le périmètre de la Communauté de Communes du PAYS DE LA ZORN

CP/2020/309

Service chef de file :

J - Mission éducation, sport, jeunesse

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental N°CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer, sur la période 2018 – 2021, un partenariat renforcé avec les acteurs locaux en mettant en œuvre des contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une contribution financière, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn pour la création de groupes scolaires et périscolaires à Alteckendorf et à Schwindratzheim.

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations et des entreprises.

Le contrat départemental et de développement territorial et humain du territoire d'Action Ouest, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

Cette ambition est partagée par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn qui a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Ouest le 1^{er} février 2018.

Les projets de création de structures scolaires et périscolaires à Alteckendorf et Schwindratzheim, répondent à plusieurs des grands enjeux du Département du Bas-Rhin et du Territoire d'Action Ouest où se situe la Communauté de Communes du Pays de la Zorn :

- ✓ Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public. L'objectif est de faciliter la mise en place d'une offre de services enfance coordonnée sur le territoire, renforçant l'attractivité en direction des jeunes foyers.
- ✓ Développer l'attractivité du territoire ouest pour les 15-25 ans et les jeunes couples, avec l'objectif de garder les jeunes ménages sur le territoire en leur proposant un parcours de vie sociale contribuant à leur ancrage sur le territoire.

1. Stratégie enfance et petite enfance de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ne peut répondre favorablement à toutes les demandes d'accueil dans les structures périscolaires, soit par manque de places dans les structures existantes, soit par l'absence de structures permettant un accueil collectif des enfants de 3 à 12 ans durant la pause méridienne et après les horaires scolaires.

La Communauté de Communes et les Communes ont alors initié une réflexion sur les sites d'accueils scolaires et périscolaires pour mailler tout le territoire. L'objectif de la démarche est d'assurer un développement qualitatif et quantitatif de l'offre scolaire et de service périscolaire accessible à l'ensemble des familles des 26 villages du territoire de l'intercommunalité.

Aussi, pour répondre aux nouveaux besoins des familles en matière de garde d'enfant, un schéma de développement de l'offre d'accueil périscolaire a été élaboré pour la période 2020-2025.

a) Le projet de construction d'un accueil périscolaire et extrascolaire accompagnant la création d'une école à Alteckendorf

Dans le cadre du regroupement scolaire au sein de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, les Communes d'Alteckendorf, Ettendorf, Grassendorf et Minversheim souhaitent créer un nouveau groupe scolaire accompagné d'un périscolaire.

Le groupe scolaire se compose d'une école maternelle et d'une école élémentaire. L'ensemble fonctionnera comme un seul établissement. Des points de jonction entre le cycle maternel et les cycles élémentaires sont prévus, à la fois lors d'activités pédagogiques communes, par le biais de mutualisation de locaux, mais aussi par une organisation tramée et regroupée des salles de classe et d'activités permettant d'accueillir les différentes sections.

Ce nouvel équipement accueillera au total 250 élèves, répartis au sein de 9 classes. Afin de répondre aux évolutions d'effectifs ultérieures, 2 salles de classe de réserve sont prévues en complément, une pour chaque cycle. L'établissement comprend un accueil périscolaire de 120 enfants, équipé d'une restauration en liaison froide.

Les locaux seront également utilisés en dehors des temps scolaires et périscolaire par l'Accueil de Loisirs (ALSH) les mercredis et durant les vacances scolaires.

Le coût total prévisionnel de l'opération pour la construction de la structure scolaire et

périscolaire à Alteckendorf s'élève à 6 833 754 € HT.

Dans ce projet, la part relevant du périscolaire représente 28% des surfaces. Le coût des travaux des espaces mutualisés, des études, de la maîtrise d'œuvre et des frais annexes sont ainsi rapportés à 28% correspondant à la part périscolaire.

Le coût éligible du projet de structure périscolaire à Alteckendorf est donc de 1 935 880,00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet s'établit comme suit :

Dépenses € HT		Recettes estimées € HT	
Travaux Périscolaire	1 620 850 €	DETR 1	153 500 €
Maîtrise d'œuvre	238 170 €	DETR 2	134 100 €
AMO	15 610 €	FSIL	89 600 €
Contrôle technique	3 180 €	CD67 Fonds Attractivité	387 176 €
Mission SPS	1 400 €	Région Alsace	22 400 €
Levés topographiques	160 €	CAF	360 000 €
Terrain de jeux	4 480 €	Communauté de Communes	789 104 €
Mobilier	39 700 €		
Assurance DO	8 770 €		
Etudes de sol	3 560 €		
TOTAL	1 935 880 €	TOTAL	1 935 880 €

Il est proposé d'attribuer à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, une aide financière de 387 176 € pour le périscolaire de Alteckendorf, soit 20% de l'assiette éligible qui s'élève à 1 935 880 € HT, au titre du Fonds de développement et d'attractivité.

b) Le projet de construction d'un accueil périscolaire et extrascolaire accompagnant la création d'une école à Schwindratzheim

A Schwindratzheim, le projet prévoit la construction d'un nouveau groupe scolaire et la démolition des écoles existantes sur ce même site. L'objectif est de créer 12 classes qui accueilleront les 267 élèves de Schwindratzheim uniquement, répartis dans 10 classes (4 classes de maternelles et 6 classes élémentaires). Deux salles de classes de réserve sont créées pour répondre à une éventuelle hausse de la population.

L'établissement sera doté d'un nouveau périscolaire d'une capacité de 120 enfants pour accueillir également les élèves de Schwindratzheim, Mutzenhouse et Hohfrankenheim.

Le groupe scolaire et périscolaire sont regroupés sur un même site en plein cœur de la commune dans un tissu pavillonnaire. Une liaison entre les rues Albert Schweitzer et Louis Pasteur est également prévue et favorisera les accès piétons.

Le coût total prévisionnel de l'opération pour la construction de la structure scolaire et périscolaire à Schwindratzheim s'élève à 7 152 710 € HT.

Dans ce projet, la part relevant du périscolaire représente 32% des surfaces. Le coût des travaux des espaces mutualisés, des études, de la maîtrise d'œuvre et des frais annexes sont ainsi rapportés à 32% correspondant à la part périscolaire.

Le coût éligible du projet de structure périscolaire à Schwindratzheim est donc de 2 288 870,00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet s'établit comme suit :

Dépenses € HT		Recettes estimées € HT	
Travaux Périscolaire	1 915 855 €	DETR 1	153 500 €
Maîtrise d'œuvre	269 575 €	DETR 2	134 100 €
AMO	12 640 €	FSIL	89 600 €
Indemnités concours	19 200 €	CD67 Fonds Attractivité	457 774 €
Contrôle technique	5 120 €	Région Alsace	22 400 €
Mission SPS	2 400 €	CAF	360 000 €
Etudes de sol	720 €	Communauté de Communes	1 071 496 €
Etudes amiante/plomb	2 560 €		
Mobilier	44 800 €		
Assurance DO	16 000 €		
TOTAL	2 288 870 €	TOTAL	2 288 870 €

Il est proposé d'attribuer à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, une aide financière de 457 774 € pour le périscolaire de Schwindratzheim, soit 20% de l'assiette éligible qui s'élève à 2 288 870,00€ HT, au titre du Fonds de développement et d'attractivité.

2. Les engagements de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Dans le cadre de la co-construction la Communauté de Communes, s'engage à :

- Favoriser la mutualisation des espaces à travers l'ensemble des équipements présents à proximité des sites et faciliter l'ouverture des nouvelles structures à d'autres utilisateurs (associations, RAM, parents...) ;
- Faciliter l'accès des accueils collectifs et individuels aux enfants en situation de handicap;
- Maintenir des modalités facilitatrices en matière de tarification pour les familles (tarifs progressifs en fonction du quotient familial) et renforcer le partenariat avec les services sociaux du Département pour anticiper les difficultés de paiement des familles précaires ;

- Travailler sur l'offre d'accueil complémentaire proposée par les assistants maternels en mobilisant notamment son Relais d'Assistants Maternels ;
- Promouvoir les déplacements doux et l'intermodalité, en lien avec le schéma d'itinéraires cyclables en cours sur le territoire de la Communauté de Communes, développer notamment les cheminements jusqu'aux sites scolaires et périscolaires du territoire.

De plus, la Communauté de Communes s'engage fortement dans différentes thématiques chères au Département du Bas-Rhin à savoir : le soutien à la parentalité, la valorisation de l'emploi, la définition d'un projet éducatif et pédagogique ambitieux ainsi que le volet social.

Pour conclure ses engagements, la Communauté de Communes s'engage à financer le projet de structures périscolaires et extrascolaires ainsi que son fonctionnement.

3. Les engagements des Communes

a) Les Communes d'implantation : Alteckendorf et Schwindratzheim

Ces Communes accueillent les projets de construction et s'engagent à :

- Céder à la Communauté de Communes, à l'euro symbolique, du foncier viabilisé et constructible en vue de permettre l'implantation du groupe scolaire et d'accueil périscolaire intercommunale tel que prévu par la délibération de la Communauté de Communes N° DCC714/07/2020 en date du 9 juillet 2020 et par la délibération N° DCM47-2020 du Conseil municipal d'Alteckendorf du 13 août 2020 ;
- Participer, dans la limite de leurs compétences, au projet de développement des structures scolaires et périscolaires intercommunales porté par la Communauté de Communes et faciliter sa mise en œuvre, y compris pour les engagements de la Communauté de Communes mentionnés à l'article 3.1 ;
- Aménager et améliorer l'accessibilité au site d'implantation du projet ;
- Mettre à disposition et faciliter l'accès aux équipements présents sur site pour l'organisation de rencontres sportives ou d'événements.

b) Les Communes bénéficiaires : Ettendorf, Grassendorf et Minversheim

Ces Communes font partie du regroupement et sont rattachées au futur site scolaire et périscolaire d'Alteckendorf. Ces dernières s'engagent à :

- Développer une réflexion sur le devenir des sites vacants suite à la fermeture des écoles/périscolaires existants sur leur ban communal ;
- Mener une réflexion pour la création de liaisons douces reliant les Communes d'Ettendorf et Minversheim au Groupe Scolaire intercommunal.

4. le cartouche financier :

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	96 000 000,00 €	21 319 473,00 €	844 950,00 €

La Commission Territoriale Ouest, réunie le 17 septembre 2020, a émis un avis favorable à ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Ouest, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin à travers la création de structures scolaires et périscolaires d'Alteckendorf et Schwindratzheim par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ;

- de mobiliser son ingénierie en faveur de ces projets, notamment les services de la Mission Action Sociale de Proximité, de la Mission Enfance Famille et de la Mission Education, Sport et Jeunesse ;

- d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 387 176 €, au titre du fonds de développement et d'attractivité, à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn pour la création d'une structure périscolaire à Alteckendorf ;

- d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 457 774 €, au titre du fonds de développement et d'attractivité, à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn pour la création d'une structure périscolaire à Schwindratzheim ;

- d'approuver les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et les communes de Alteckendorf, Ettendorf, Grassendorf, Minversheim et Schwindratzheim, pour le projet précité, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son Président à signer cette convention ;

- d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le

Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, pour permettre le versement de la subvention précitée, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son Président à signer cette convention.

Strasbourg, le 06/10/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY